



2020 Avril



**SECTION SPORTIVE HANDBALL
COLLEGE SAINT GABRIEL - PONT L'ABBE**

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021

A retourner

Avant le mardi 20 mai pour les élèves de CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Au secrétariat du Collège Saint-Gabriel, Rue Jean Lutrédou, 29120 PONT L'ABBE

contact@saint-gabriel.fr

Les documents nécessaires à l'inscription sont consultables sur le site du collège :

<http://college.saint-gabriel.bzh>

Les journées de détection se dérouleront le

Mercredi 27 mai 2020

15H00-16H30 : L'ensemble des élèves de CM2 à la 3^{ème}

Salle des sports du Collège Saint-Gabriel,

Rue Jean Lutrédou, 29120 PONT L'ABBE





2020 Avril



Constitution du dossier : il comprend obligatoirement

- Fiche d'inscription à la journée de détection
- Lettre de motivation
- Fiche de renseignements sportives
- Photocopies des bulletins de notes du 1^{er} et 2^{ème} trimestre (Hors CM2)
- Règlement intérieur signé
- Fiche et certificat médical

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

M. COULOUARN

Directeur du Groupe Scolaire Saint Gabriel

Tel 02 98 66 08 44

Mail contact@saint-gabriel.fr

M. AMEGNINOU

Professeur d'EPS

M. Mael LE YOUDEC

Responsable de la Section Sportive

Tel 06 15 85 04 47

Mail mael.leyoudec@gmail.com



PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE

La section sportive handball fonctionne en référence à la circulaire des sections sportives scolaires :

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale »

« Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau »

1- Objectifs généraux

- Permettre à des jeunes sportifs motivés par le handball de pratiquer plus fréquemment dans des conditions sportives et scolaires adaptées.
- Permettre aux élèves de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection
- Confronter les élèves à une rigueur et un investissement permettant de se placer dans des conditions scolaires et de progrès sportifs

2- Objectifs spécifiques et compétences à acquérir

- Améliorer les conduites motrices spécifiques au handball.
- Favoriser l'appropriation d'une culture handball (aspects technicotactiques individuels et collectifs).
- Acquérir des connaissances et construire des compétences qui dépassent la simple pratique de joueur (travail en groupe, arbitrage, managérat, organisation de rencontres, d'évènements).
- Participer à la dynamique de leur club et de l'association sportive du collège (arbitrage, engagement sur d'autres activités).
- Apprendre à se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome.

3- Les conditions d'admission

- Scolaires
 - Avoir un avis favorable du jury d'admission après les tests sportifs de recrutement et l'examen du dossier scolaire.
- Sportives
 - Réussir les tests sportifs de recrutement.
 - Disposer d'une licence fédérale pour participer aux compétitions au sein de son collège.
 - Participer aux compétitions organisées dans le cadre de l'Association Sportive du collège.
- Médicales
 - Présenter un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique du handball dans le cadre de la section sportive scolaire ainsi qu'un électrocardiogramme après l'admission définitive (médecin du sport obligatoire)





FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ENSEIGNEMENTS

La coordination de la section sportive est assurée par M. AMEGNINO, professeur d'EPS

Le suivi scolaire est assuré conjointement par le coordinateur, le chef d'établissement et la conseillère principale d'éducation.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Handball Club Bigouden, le suivi sportif et la responsabilité des entraînements sont assurés par monsieur LE YOUDEC, éducateur sportif.

FONCTIONNEMENT SPORTIF

Les entraînements sportifs se dérouleront au gymnase du Collège Saint-Gabriel, Rue Jean Lautredu, 29120 PONT L'ABBE

Les -13 (6^{ème} et 5^{ème}) s'entraînent 2 fois par semaine sur le temps scolaire. Filles et garçons ensemble.

Les -15 (4^{ème} et 3^{ème}) s'entraînent 2 fois par semaine sur le temps scolaire. Filles et garçons ensemble.

En parallèle des rencontres amicales, le joueur participe aux championnats et rencontres organisées dans le cadre de l'UGSEL.

La capacité à arbitrer des rencontres fait partie intégrante des objectifs de la section sportive. Une formation sera assurée durant le cursus.

Tous les élèves repassent obligatoirement les tests de détection à la fin de chaque année scolaire pour juger des progrès accomplis. La commission d'admission décidera d'une éventuelle poursuite en section sportive scolaire.

RESULTATS ET SUIVI DE LA SECTION SPORTIVE

Les résultats sont consultables sur le site de l'établissement : <http://college.saint-gabriel.bzh>

Ainsi que sur le site du Handball Club Bigouden : <http://club.quomodo.com/hbcbigouden>



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SPORTIVE

Règlement intérieur adopté au Conseil d'administration du Collège Saint Gabriel du date

Préambule

Le handball est une activité optionnelle qui offre la possibilité aux élèves admis de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale. Chaque élève inscrit à la section sportive handball est soumis au règlement intérieur lui-même s'intégrant dans le règlement intérieur du collège Saint Gabriel.

Chapitre 1 : Le fonctionnement

- Les entraînements de handball de la section sportive 6^{ème}/5^{ème} se déroulent les lundi et jeudi de 15h30 à 17h00. Pour les 4^{ème} et 3^{ème}, ils se déroulent les mardi et vendredi aux mêmes horaires. (Sous réserve de modification des horaires)
- En fonction de l'état de fatigue des élèves et/ou du calendrier sportif, un aménagement des entraînements peut être décidé par l'équipe d'encadrement (le coordonnateur et l'intervenant)
- L'équipe d'encadrement décide des orientations techniques et de la gestion des séances d'entraînement.
- Comme pour tout enseignement dispensé dans le collège, les parents ne sont pas admis dans le gymnase pendant le déroulement des séances d'entraînements.

Chapitre 2 : L'admission

- L'acceptation d'un élève à la section sportive handball du Groupe scolaire Saint Gabriel est du ressort du chef d'établissement sur proposition du groupe de pilotage de la section sportive.
- L'inscription à la section sportive implique :
 - o D'être licencié en tant que joueur dans un club de handball à son entrée dans la section.
 - o L'inscription d'un élève à la section sportive handball est un motif de demande de dérogation pour être scolarisé au collège Saint Gabriel.
 - o Le maintien dans la section sportive est réétudié pour chaque rentrée. Il doit faire l'objet d'une demande de renouvellement d'inscription.
 - o Les inscriptions se font pour une durée de 2 ans à l'entrée en classe de 6^{ème}. Sauf en cas de décisions de suspension, d'exclusion ou de non-renouvellement de la participation de l'élève de la part du groupe de pilotage lié à des critères sportifs, scolaires ou comportementaux.





Chapitre 3 : L'élève

- L'élève doit s'impliquer totalement dans les pratiques sportives : les séquences d'entraînement de la section sportive sont obligatoires, toute absence doit être justifiée (certificat médical...) par ses responsables légaux.
- L'élève doit répondre à toutes les convocations (compétitions scolaires, formation jeunes arbitres, visites médicales, ...) entrant dans le cadre du fonctionnement de la section sportive.
- L'élève doit respecter les installations et le matériel lors des séquences d'entraînement et des compétitions.
- L'élève doit avoir une tenue de sport adaptée aux différentes pratiques sportives : survêtements, maillot, chaussures, ...
- L'élève doit faire preuve d'une conduite exemplaire envers tous les acteurs de la vie sportive au collège (enseignants, entraîneurs, partenaires d'entraînement, adversaires, arbitres, ...)
- En fonction du comportement, des résultats scolaires et du respect ou non du règlement intérieur de la section sportive handball, le chef d'établissement, en concertation avec le groupe de pilotage de la section sportive, pourra imposer une interruption temporaire de la pratique du handball, voir le renvoi définitif d'un élève de la section.
- En cas d'absence en cours, les parents et l'élève doivent respecter scrupuleusement les formalités administratives incluses dans le règlement intérieur général du collège sans oublier de prévenir impérativement les responsables sportifs de la section.
- Les résultats sportifs déterminent le maintien ou non de l'élève en section sportive d'année en année.
- Les entraînements sont obligatoires sauf dérogation accordée exclusivement par l'entraîneur. En cas de blessure, l'athlète pourra participer aux séances en fonction de ses aptitudes. Si l'incapacité est totale, il devra se rendre en études (la vie scolaire ayant été prévenue) aux horaires prévus. L'athlète pourra se rendre avec l'accord de l'entraîneur chez le kinésithérapeute ou autre référent médical en cas de besoin aux heures d'entraînements.





2020 Avril



Chapitre 4 : le groupe de pilotage de la section sportive handball

Le groupe de pilotage est constitué de chaque représentant des instances partenaires, élargi à toutes personnes pouvant jouer un rôle dans le suivi et l'évaluation du projet. Il est constitué notamment :

Pour le collège Saint Gabriel :

- Du Directeur du Groupe Scolaire de Saint Gabriel, responsable de la structure.
- Du professeur d'EPS, coordonnateur du projet.
- Du Conseiller Principal d'Education.
- Des professeurs principaux des classes concernées.
- De l'infirmier du collège.
- D'un représentant des parents des élèves inscrits dans la section sportive.
- D'un élève délégué pour chacun des 4 groupes représentant les élèves inscrits dans la section sportive.

Pour le Handball Club bigouden :

- Du président du Handball Club Bigouden ou son représentant.
- De l'éducateur sportif détaché au sein de la section sportive.
- Du coordinateur administratif.

L'inscription à la section sportive vaut adhésion au règlement intérieur.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

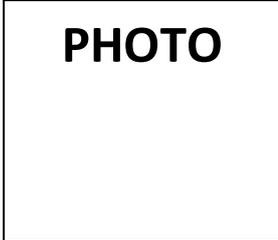




2020 Avril



FICHE D'INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DETECTION



Je, soussigné(e) :

Demeurant à :

.....

Demande la participation de mon fils/ma fille à la journée de recrutement de la section sportive scolaire de handball en qualité de joueur/de joueuse :

NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Nom, adresse et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

M :

Tel :

Adresse :

- Je déclare que mon enfant est couvert par une police d'assurance contre les accidents.
- Je dégage, par la présente, les responsables de la journée de recrutement et le collègue Saint Gabriel de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant les différentes activités de cette journée.
- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident ou de maladie grave, à faire transporter mon fils dans un établissement le plus proche pour y recevoir des soins et subir toute intervention chirurgicale jugés nécessaires par le médecin.
- J'autorise le collègue Saint Gabriel et le Handball club Bigouden à prendre et à utiliser les photos et vidéos de mon enfant dans des documents relatifs au handball.
- Je note que mon fils/ ma fille se présentera à cette journée munie de sa licence fédérale ou UGSEL ou bien d'un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique du handball.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :





2020 Avril



LETTRE DE MOTIVATION





2020 Avril



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

SITUATION SPORTIVE ACTUELLE 2019-2020

Nom :

Prénom :

CLUB DE HANDBALL:

Niveau de l'équipe :

Nom de l'entraîneur :

Poste du joueur :

Taille :

Poids :

Nombre d'entraînements par semaine :

AVIS DE L'ENTRAINEUR DU CLUB (Aptitudes du joueur) :

AVIS DU PROFESSEUR D'EPS et/ou DU PROFESSEUR DES ECOLES (Aptitudes du joueur) :

Les tests porteront sur l'évaluation des :

Qualités physiques

Qualités motrices

Potentialités en jeu

Latéralité

A l'issue de ces journées, deux listes seront établies :

- 1° Joueurs éliminés pour la section sportive
- 2° Joueurs retenus sous réserve d'acceptation du dossier scolaire en fonction des places disponibles

Fin mai 2020 : Commission d'admission définitive avec étude des dossiers scolaires.

Tous les candidats seront informés individuellement des résultats définitifs.



FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

A remplir par le médecin du sport uniquement

Nom :	Disciplines sportives pratiquées :
Prénom :	Nombres d'heures hebdomadaire :
Domicile :	
Date de naissance :	
Antécédents médicaux :	Autres disciplines pratiquées :
Antécédents chirurgicaux :	
Traitements en cours :	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
Electrocardiogramme de repos (obligatoire seulement la 1 ^{ère} année)
Evaluation de la croissance et de la maturation : <ul style="list-style-type: none">- Examen morfo-statique et anthropométrique- Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus...)



2020 Avril



Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION

Je, soussigné, docteur.....

certifie avoir examiné ce jour,

NOM :

Prénom :

Et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication la pratique du handball, dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date :

Signature du médecin :

